

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 Mars 2012

L'an deux mille douze, le 8 Mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Février, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaients présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints  
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, DEPAUW Dominique, BOUCHER Francis,  
PEREIRA Laurence

Secrétaire de Séance : Madame PEREIRA  
Ouverture de séance à 19h10

**PLU :** En présence de Monsieur DENRY (TOPOS).

Monsieur le Maire demande à revoir les différents points qui ont été modifiés lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Dans le PADD il avait été défini quatre grandes orientations :

- La maîtrise du développement communal en préservant l'identité de la commune
- La préservation de la qualité paysagère et patrimoniale
- Préserver l'activité économique et permettre son développement
- Favoriser la mobilité, les modes de déplacements doux

Une modification a été apportée, la dernière orientation a été intégrée dans l'orientation de l'activité économique. Le PADD compte donc trois grandes orientations.

Le travail qui reste à réaliser sur le PADD concerne la deuxième orientation, la qualité paysagère, il faut bien définir et situer les ZNIEFF sur notre territoire, et inclure les éléments du patrimoine bâti à protéger comme l'église et le calvaire. Au niveau des espaces naturels, le Conseil Municipal liste les éléments qu'il souhaite voir protéger : La sente de Platemare, la sente de la mare Freneuse, la mare Béchet, la mare du routoir, la mare du mesnil péan, le parc du château, la place du mesnil péan, la place communale.

Suite à la modification de la troisième grande orientation, les thèmes de ces orientations ont été modifiés :

- Permettre l'installation de commerces de proximité et d'artisans,
- Développer et favoriser les modes de déplacements doux,
- Assurer la protection de l'activité agricole et son développement.

Suite au rappel des modifications apportées dans le PADD, Monsieur DENRY propose trois scénarios de zonages sur la commune.

Situation	Zonage	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Surface d'urbanisation autorisée	PADD	20 000m <sup>2</sup>	20 000m <sup>2</sup>	20 000m <sup>2</sup>
	Rétention foncière (25%)	2 500 m <sup>2</sup>	2 500 m <sup>2</sup>	2 500 m <sup>2</sup>
	Voirie zone AU (20 %)	3 070 m <sup>2</sup>	3 330 m <sup>2</sup>	2 500 m <sup>2</sup>
	TOTAL	25 570 m <sup>2</sup>	25 830 m <sup>2</sup>	25 000 m <sup>2</sup>
Bourg	zone AU	6 150 m <sup>2</sup> : 5 maisons	6 150 m <sup>2</sup> : 5 maisons	6 150 m <sup>2</sup> : 5 maisons
		9 200 m <sup>2</sup> : 7 maisons	10 500m <sup>2</sup> : 8 maisons	
	zone U: dents creuses	1 370 m <sup>2</sup> :1 maison	1 370m <sup>2</sup> : 1 maison	1 370 m <sup>2</sup> :1 maison
		1 700 m <sup>2</sup> : 1 maison	1 700m <sup>2</sup> : 1 maison	1 700 m <sup>2</sup> : 1 maison
		2 530 m <sup>2</sup> : 2 maisons	1 180m <sup>2</sup> : 1 maison	2 530 m <sup>2</sup> : 2 maisons
Mesnil Péan	Zone AU			6 340m <sup>2</sup> : 5 maisons 2 phases

	zone U: dents creuses	1 200m <sup>2</sup> : 1 maison 2 900 m <sup>2</sup> : 3 maisons	1 200m <sup>2</sup> : 1 maison 2 900 m <sup>2</sup> : 3 maisons	2 900m <sup>2</sup> : 3 maisons 2 890m <sup>2</sup> : 3 maisons
Résumé	Bourg	20 9250 m <sup>2</sup> : 16 maisons	20 900m <sup>2</sup> : 16 maisons	11 750m <sup>2</sup> : 9 maisons
	Mesnil Péan	4 100 m <sup>2</sup> : 4 maisons	4 100m <sup>2</sup> : 4 maisons	12 130m <sup>2</sup> : 11 maisons
	TOTAL	25 050 m <sup>2</sup> : 20 maisons	25 000: 20 maisons	23 880 m <sup>2</sup> : 20 maisons

Suite à l'exposé de Monsieur DENRY et l'étude des propositions, l'ensemble du Conseil Municipal a réfléchi sur la possibilité d'un autre scénario.

Situation	Zonage	Scénario après consultation des conseillers
Surface d'urbanisation autorisée	PADD	20 000 m <sup>2</sup>
	Rétention foncière (25%)	2 500 m <sup>2</sup>
	Voirie zone AU (20 %)	
	TOTAL	22 500 m <sup>2</sup>
Bourg	zone U: dents creuses	6 150 m <sup>2</sup> : 5 maisons
		4 800 m <sup>2</sup> : 4 maisons
		1 370 m <sup>2</sup> :1 maison
		1 200 m <sup>2</sup> : 1 maison
		1 200 m <sup>2</sup> : 1 maison
		4 000 m <sup>2</sup> : 3 maisons
Mesnil Péan	zone U: dents creuses	1 100 m <sup>2</sup> : 1 maison
		1 200 m <sup>2</sup> : 1 maison
		1 100 m <sup>2</sup> : 1 maison
		2 300 m <sup>2</sup> : 2 maisons
Résumé	Bourg	18 720 m <sup>2</sup> :15 maisons
	Mesnil Péan	5700m <sup>2</sup> :5 maisons
	TOTAL	24 420m <sup>2</sup> : 20 maisons

La superficie est a contrôlée pour la prochaine réunion. Lors de la prochaine(s non pas d's) réunion de travail sur le PLU, Monsieur DENRY apportera le plan de zonage suite au quatrième scénario élaboré ce soir. Et il sera étudié les différents articles du règlement qui devra être créé pour chaque zonage.

### **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2011 :**

- Compte Administratif 2011 :

Après présentation des documents budgétaires de l'exercice écoulé, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2011 à l'unanimité et le compte administratif 2011 à l'unanimité. Voici le détail des réalisations de l'exercice 2011 :

#### **Fonctionnement :**

Recettes : 158 765.62 €

Dépenses : 109 510.75 €

Excédent : 49 254.87 €

#### **Investissement :**

Recettes : 48 111.24 €

Dépenses : 40 722.20 €

Excédent: 7 389.04 €

En 2010 le résultat laissait apparaître :  
Un excédent d'Investissement de : 32 701.68 €

Un excédent de Fonctionnement de : 99 652.37 €

Le résultat cumulé est de :

En Fonctionnement, un excédent de 148 907.24€

En Investissement, un excédent de 40 090.72 €

**EXCEDENT GLOBAL de 2011: 188 997.96 €**

Suite à la présentation de ces chiffres, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'exercice à l'unanimité de la façon suivante :

En excédent de Fonctionnement : 148 907.00 €

En excédent d'investissement : 40 090.00 €

En investissement un montant de restes à réaliser a été voté en dépenses pour 32 351.00 €

**Questions diverses :**

Le tableau pour les permanences des élections sera réalisé lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Les arbres de l'école et de la place vont être élagués.

Monsieur ALLORGE prend la parole car lors d'une prochaine réunion de SIVOS les statuts vont être revus pour y rajouter la partie investissement pour les bâtiments communaux. De plus suite à une loi de 2007 le vice-président peut bénéficier d'une indemnité de fonction, Monsieur ALLORGE demande donc l'avis au Conseil Municipal. Après discussion cette question devra être évoquée en Conseil Syndical sans prendre en compte la personne en poste actuellement.

Séance levée à 21h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	